





L'EPIDE: PARTENAIRE DES ENTREPRISES POUR L'INCLUSION DES JEUNES

PROFIL DU RÉPONDANT

Nom de votre structure : Établissement pour l'insertion dans l'emploi 'EPIDE)

Nombre de salariés : 1100

Secteur économique : insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes. Établissement public

administratif

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ministre chargé de la Ville et ministère des Armées

Public cible: 17-25 ans les plus éloignés de l'emploi, en cumul de vulnérabilités.

Site Internet: www.epide.fr - contactentreprise.national@epide.fr

DESCRIPTION DES ACTIONS

L'EPIDE est un dispositif spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle intensive de jeunes de 17 à 25 cumulant des vulnérabilités sociales, sanitaires, personnelles ou financières préjudiciables à leurs parcours scolaires et professionnels.

Le contexte de crise sanitaire depuis 2 ans amplifie son action au bénéfice des jeunes les plus précaires en risque de marginalisation : jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mineurs, réfugiés, bacheliers NEET (« neither in employment nor in education or training ») - ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Tout au long de l'année, plus de 4000 jeunes femmes et hommes intègrent l'EPIDE volontairement. Ils suivent pour huit mois en moyenne, le parcours exigeant en internat au sein d'un des vingt centres EPIDE de l'Hexagone. Les jeunes en parcours EPIDE sont appelés « volontaires à l'insertion ».

L'accompagnement intensif proposé repose sur un cadre structurant et une offre de services globale permettant de résorber les freins et les difficultés d'acculturation aux codes de l'entreprise. Fortement individualisé, cet accompagnement est dispensé par des équipes pluridisciplinaires qui interviennent dans différents champs :

- → **éducation à la citoyenneté** (valeurs de la République, engagement citoyen, actions de solidarités, promotion du vivre ensemble) avec évaluation et validation des compétences acquises ;
- → définition et mise en œuvre d'un projet professionnel choisi (découverte des métiers, immersions, stages);
- → remise à niveau en formation générale, informatique, sport et formation mobilité avec acquisition de diplômes et certifications (CFG, Pix, Cléa, code de la route, aide au financement du permis...);
- → accompagnement sanitaire et social (accès aux soins, lutte contre les conduites addictives, acquisition de l'autonomie en matière de logement, mais aussi administrative et financière).

Contexte

350 900 emplois étaient vacants en France au 4e trimestre 2021...

... et 100 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme.

Au-delà des compétences de base souvent mal maîtrisées (langue écrite et parlée, lecture, calcul), les freins « périphériques » à l'emploi (mobilité, santé, précarité des conditions de vie, logement, maîtrise du numérique) et les difficultés à comprendre les codes et comportements de l'entreprise sont autant d'obstacles, qui loin d'être marginaux ou secondaires, constituent pour certains jeunes de réelles barrières à l'entrée sur le marché du travail.

Établissement public, L'EPIDE a été créé en 2005 pour s'adresser à ces publics les plus éloignés de l'emploi. Cette mission s'est particulièrement amplifiée à la suite de la crise sanitaire.

C'est pourquoi en 2022, l'EPIDE s'ouvre à de nouveaux publics, reste ouvert 7/7, insérera davantage de jeunes et développera un accompagnement *post* Epide dans l'emploi de 12 mois.

RÉUSSITE DES INITIATIVES

Depuis sa création en 2005, l'EPIDE a formé près de 40 000 « citoyens responsables ». Le mot « citoyen » est important car il porte les enjeux d'une insertion durable dans l'entreprise et le parcours citoyen de l'EPIDE est réputé pour son efficacité.

L'enquête menée par l'IFOP fin 2021 sur les trajectoires professionnelles des anciens volontaires, jusqu'à 24 mois après leur sortie, fournit les résultats suivants :



« Le devenir des jeunes de l'EPIDE », étude IFOP menée en novembre 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 889 volontaires sortis de l'EPIDE entre juin 2019 et mars 2021

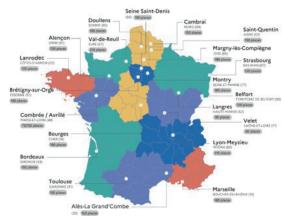
La dynamique d'engagement de tous les acteurs de l'insertion des jeunes portée par le dispositif #1jeune 1 solution a créé un contexte nouveau de co-construction des solutions aux problèmes des emploi vacants et des difficultés de la jeunesse. C'est un lieu où les entreprises ont toute leur place pour agir de conserve avec les acteurs de la formation et de l'accompagnement professionnel.

Dans son prolongement, la participation de l'EPIDE en tant que solution structurante mobilisable dans le cadre du nouveau **contrat d'engagement jeune**, son habilitation en septembre 2021 en tant que prescripteur vers les structures de l'insertion par l'activité économique confirment la reconnaissance institutionnelle accordée au dispositif.

COOPÉRATIONS SUR LE TERRITOIRE

L'EPIDE est un acteur de terrain qui construit son réseau de partenaires autour des enjeux des parcours des jeunes et des besoins des entreprises. Il construit un lien fort avec les entreprises engagées à ses côtés dans la réussite des volontaires.

Dans le cadre du parrainage de jeunes, des salariés d'entreprises s'engagent régulièrement auprès des centres EPIDE pour proposer leur soutien en complément de l'offre de services délivrée au quotidien.



Les parrains comme les partenariats développés tant au national que localement avec les entreprises viennent soutenir les actions, faciliter les passerelles et offrir des opportunités d'insertion.

Les objectifs sont multiples :

- → favoriser la découverte des métiers ;
- → offrir des opportunités de stages, d'immersions ;
- → favoriser le recrutement des jeunes via des simulations d'entretiens d'embauche ;
- → permettre et sécuriser l'accès à l'emploi durable, ainsi que le maintien dans l'emploi ;
- → **favoriser l'accès en formation qualifiante** comme prérequis à certains emplois et sécurité supplémentaire, la montée en compétences et la qualification demeurant l'action la plus efficace à long terme pour protéger contre le chômage.

Chaque année, plus de 300 entreprises soutiennent également l'EPIDE par le versement de leur Taxe d'Apprentissage.

LES 20 CENTRES DE L'EPIDE PRÉSENTS EN MÉTROPOLE

- 1. Alençon (Orne 61)

 Consulter la fiche de ce centre
- 2. Alès La Grand'Combe (Gard 30)

 Consulter la fiche de ce centre
- 3. Belfort (Territoire de Belfort 90)

 Consulter la fiche de ce centre
- 4. Bordeaux (Gironde 33)

 Consulter la fiche de ce centre
- 5. Bourges-Osmoy (Cher 18)

 Consulter la fiche de ce centre
- 6. Brétigny-sur-Orge (Essonne 91)

 Consulter la fiche de ce centre
- 7. Cambrai (Nord 59)

 Consulter la fiche de ce centre
- 8. Combrée (Maine-et-Loire 49)

 Consulter la fiche de ce centre
- 9. Doullens (Somme 80)

 Consulter la fiche de ce centre
- 10. Langres (Haute-Marne 52)

Consulter la fiche de ce centre

- 11. Lanrodec (Côtes-d'Armor 22)

 Consulter la fiche de ce centre
- 12. Lyon-Meyzieu (Rhône 69)

 Consulter la fiche de ce centre
- 13. Margny-lès-Compiègne (Oise 60)

 Consulter la fiche de ce centre
- 14. Marseille (Bouches-du-Rhône 13)

 Consulter la fiche de ce centre
- 15. Montry (Seine-et-Marne 77)

 Consulter la fiche de ce centre
- 16. Saint-Quentin (Aisne 02)

 Consulter la fiche de ce centre
- 17. Strasbourg (Bas-Rhin 67)

 Consulter la fiche de ce centre
- 18. Toulouse (Haute-Garonne 31)

 Consulter la fiche de ce centre
- 19. Val-de-Reuil (Eure 27)

 Consulter la fiche de ce centre
- 20. Velet (Saône-et-Loire 71)

 Consulter la fiche de ce centre